ECE/astana.conf/2011/2/add.2

ENVIRONMENT FOR EUROPE UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ ЕУРОПА ҮШІН ҚОРШАҒАН ОРТА



ASTANA, 21-23 September 2011

Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Astana (Kazakhstan) 21-23 septembre 2011

Rapport de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Additif

Résumé des travaux de la Conférence établi par le Président

M. Nurgali Ashim, Ministre de la protection de l'environnement du Kazakhstan, Président de la Conférence





Conseil économique et social

Distr. générale 10 octobre 2011 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Astana, 21-23 septembre 2011

Rapport de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Additif

Résumé des travaux de la Conférence établi par le Président

M. Nurgali Ashim, Ministre de la protection de l'environnement du Kazakhstan, Président de la Conférence

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–3	2
II.	Le processus «Un environnement pour l'Europe»: vingt années de coopération paneuropéenne	4–14	2
III.	Gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau	15-53	5
IV.	Gestion durable de l'eau et économie plus respectueuse de l'environnement	54-71	10
V.	Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement	72–92	13
VI.	Adoption des textes issus de la Conférence	93	15

I. Introduction

- 1. La septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» a été ouverte par le Premier Vice-Premier Ministre de la République du Kazakhstan. Il a donné lecture d'un discours de bienvenue de M. Nursultan Nazarbaev, Président de la République du Kazakhstan. Les participants ont été invités à examiner le Programme de partenariat pour une «passerelle verte», initiative du Kazakhstan visant à promouvoir les investissements communs, les transferts de technologie, l'échange d'informations et de projets, ainsi que l'appui fourni pour faciliter le passage des pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique à une économie plus respectueuse de l'environnement.
- 2. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a donné lecture d'une déclaration de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, félicitant les participants à la Conférence à l'occasion du vingtième anniversaire du processus «Un environnement pour l'Europe» et invitant la Conférence à apporter des contributions concrètes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), démontrant ainsi la volonté de la région de la CEE de prendre la direction du processus de transition vers une économie verte. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance du processus «Un environnement pour l'Europe» car il constitue un partenariat unique réunissant les gouvernements, toutes les grandes organisations et institutions internationales actives dans la région, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres parties prenantes en vue d'améliorer l'état de l'environnement dans l'ensemble de la région de la CEE. Il a mis en relief les grandes réalisations du processus «Un environnement pour l'Europe» et les principaux éléments que la Conférence devait examiner dans le cadre des deux thèmes abordés.
- 3. Ce message a été répété avec force par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans son allocution liminaire qui a été retransmise dans un enregistrement vidéo. Celui-ci a fait remarquer que la gestion durable de l'eau contribuait entre autres choses à assurer la paix et la sécurité, ainsi que la sécurité alimentaire. Il a également présenté des exemples des retombées bénéfiques d'une économie plus respectueuse de l'environnement et des investissements dans le patrimoine naturel, qui sont notamment davantage de bien-être, des emplois verts et une amélioration de l'état de l'environnement.

II. Le processus «Un environnement pour l'Europe»: vingt années de coopération paneuropéenne

- 4. Un représentant de la République tchèque a souligné que le processus «Un environnement pour l'Europe» assurait l'unité des efforts déployés par les pays d'Europe pour protéger leur environnement. Il a décrit l'évolution de ce processus au cours des vingt dernières années de Dobříš à Astana, de la promotion de la prise en compte de l'environnement dans les secteurs économiques, du renforcement de la coopération avec les ONG et de la consolidation de la démocratie environnementale jusqu'à l'aide fournie aux pays opérant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché pour atteindre des objectifs de protection de l'environnement plus ambitieux. En reconnaissance des efforts particuliers déployés par la CEE pour appuyer ce processus, la veuve du regretté Ministre de l'environnement de l'ex-Tchécoslovaquie a décerné à la Commission un prix au nom de la Partnership Foundation, une ONG tchèque.
- 5. Le Ministre de la protection de l'environnement de la République du Kazakhstan a présenté l'Initiative d'Astana pour une «passerelle verte» issue de la sixième Conférence

ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Astana du 27 septembre au 2 octobre 2010, ainsi que le Programme de partenariat pour une «passerelle verte». Le Programme avait pour objectif de promouvoir la coopération interrégionale, dans le cadre des efforts concertés des États, des organisations internationales et des acteurs des secteurs public et privé d'Europe, d'Asie et du Pacifique, pour assurer la transition vers une économie verte. Il apporterait une valeur ajoutée en développant une coopération à long terme concrète dans des secteurs économiques clefs à divers niveaux, en donnant la priorité à la promotion des entreprises, des technologies et des investissements verts, en intégrant les actions et en favorisant un large échange d'expériences et de pratiques pour rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement. Le Programme pourrait aussi constituer une contribution de la région à la Conférence Rio+20.

- 6. Le Directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a présenté les conclusions du rapport «L'environnement en Europe - Évaluation des évaluations». Plus de 1 100 évaluations réalisées à l'échelle mondiale, régionale, nationale ou infranationale au cours des cinq dernières années ont été recensées et mises en commun. Elles portaient sur l'eau et les écosystèmes liés à l'eau, l'économie respectueuse de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources. Le rapport concluait que de nombreuses évaluations étaient des compilations d'informations de nature descriptive qui ne fournissaient pas d'orientations claires pour la prise de décisions. Surtout, l'intérêt pratique des informations devait être amélioré. En conséquence, le rapport démontrait la nécessité d'instaurer un processus d'évaluation et de présentation de rapports périodique. La mise en place d'un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) faciliterait ce processus. Il faudrait pour ce faire renforcer les capacités et investir dans la surveillance, l'élaboration de rapports et l'évaluation. Pour appuyer le SEIS, l'AEE avait développé «Eye On Earth», service Web mondial gratuit dédié à la production et au partage d'informations entre les institutions publiques, le secteur privé et la société civile.
- 7. Le Ministre de l'environnement de la Finlande a présenté le contenu et les principales conclusions de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières, publication de la CEE¹, et il a fourni des exemples concrets empruntés à différentes sous-régions. Les problèmes couramment rencontrés dans l'ensemble de la région étaient entre autres un degré de coopération transfrontière inégal, ainsi que les impacts de l'agriculture et les modifications hydromorphologiques dues à l'activité humaine. La deuxième évaluation préconisait, entre autres, une gestion plus rigoureuse du secteur de l'eau et de l'environnement, l'intégration des politiques, le développement de la recherche concertée sur les conséquences des changements climatiques et une intensification des efforts conjoints d'adaptation. Le processus d'évaluation des eaux transfrontières dans le cadre de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) devait se poursuivre par une édition thématique en 2015, qui serait suivie d'une troisième évaluation globale dans les huit à dix années à venir.
- 8. Au cours du débat qui a suivi, il a été souligné que la région avait beaucoup changé depuis la première Conférence «Un environnement pour l'Europe», tenue à une époque où de nombreux pays de la région étaient confrontés à une grave dégradation de l'environnement et où la coopération entre les pays était encore à l'état embryonnaire. Les participants ont mis en lumière, parmi les principales réussites du processus, la mise en place de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour

Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.II.E.15. Disponible à l'adresse: http://www.unece.org/index.php?id=26343&L=0.

l'environnement et du Comité de préparation des projets; la création de nouveaux centres régionaux pour l'environnement (CRE) pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale; l'élaboration de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement; le lancement du programme pour l'étude de la performance environnementale; et la publication des rapports d'évaluation paneuropéens sur l'état de l'environnement. Des exemples de politiques et d'initiatives menées à l'échelle sous-régionale ou nationale complétant celles élaborées pour la région paneuropéenne ont également été présentés.

- 9. La proposition du Kazakhstan d'élaborer un programme de partenariat pour une «passerelle verte» a été bien accueillie. L'initiative du Gouvernement du Kazakhstan d'encourager l'investissement dans les entreprises vertes a été approuvée. Il a été souligné que le programme de partenariat proposé pourrait contribuer à la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement qui conduirait au développement durable en stimulant les technologies et les investissements verts. L'approche ascendante et les objectifs qui sous-tendent l'initiative ont été jugés intéressants. Il a été noté qu'il fallait encore progresser dans l'élaboration du programme, notamment sur le plan pratique de la mise en œuvre et des aspects liés à la gouvernance.
- 10. Un représentant de la CESAP a donné lecture d'un discours de bienvenue du Secrétaire exécutif de la CESAP, qui évoquait le bon accueil réservé à l'Initiative d'Astana pour une «passerelle verte» à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.
- 11. Les délégations ont considéré que le rapport «L'environnement en Europe Évaluation des évaluations» constituait une étape cruciale dans la mise en place du SEIS et son développement dans la région paneuropéenne. La décision attendue de la Conférence d'Astana d'instaurer un processus d'évaluation périodique de l'environnement et d'étendre le SEIS à l'ensemble de la région serait un résultat important. La mise en œuvre de cette décision serait un défi pour l'AEE et ses organismes partenaires, en particulier la CEE. La contribution des CRE à l'élaboration du rapport «L'environnement en Europe Évaluation des évaluations» et la nécessité de les faire participer activement à l'extension du SEIS dans la région ont aussi été mises en lumière.
- 12. La deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE a été accueillie avec un très vif intérêt car elle constituait l'évaluation la plus récente et la plus complète des problèmes pressants liés à la gestion des eaux transfrontières dans la région de la CEE et contribuait à orienter l'action future. Il a été jugé important que ce processus d'évaluation de portée régionale continue d'être mené dans le cadre de la Convention sur l'eau de la CEE de manière à mesurer et comparer les progrès accomplis dans l'utilisation et la protection des eaux partagées.
- 13. Les intervenants ont aussi souligné qu'il fallait étendre le mandat de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et inviter la CEE à conduire un troisième cycle d'études de la performance environnementale.
- 14. La Conférence d'Astana servirait en principe de modèle pour la Conférence Rio+20 devant avoir lieu prochainement, avec son ordre du jour et sa déclaration ciblés, la volonté de donner des bases scientifiques solides aux délibérations et au suivi, ainsi que la participation active de la société civile et du secteur privé. La Conférence d'Astana et ses résultats devraient aussi apporter une contribution positive à la Conférence Rio+20 pour en assurer le succès, en particulier s'agissant de l'économie verte.

III. Gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau

- 15. Les membres des délégations ont reconnu qu'en dépit des progrès accomplis dans le domaine de la protection des écosystèmes, l'existence de ces derniers semblait dans bien des cas tenue pour acquise et leur intérêt pour le développement socioéconomique était souvent encore négligé lors de la prise de décisions. Il a été souligné que les services rendus par les écosystèmes étaient d'une grande valeur pour la gestion de l'eau et au-delà, notamment pour la réglementation des eaux et la protection contre les inondations, le captage du carbone, la biodiversité, etc. Ils étaient dans bien des cas moins coûteux et plus résistants aux chocs climatiques que les infrastructures artificielles. Ils avaient aussi une valeur sociale et culturelle.
- 16. Il a été souligné que les écosystèmes avaient besoin d'être entretenus et restaurés; des investissements considérables étaient certes nécessaires, mais ceux-ci seraient amortis à l'avenir par les retombées de la meilleure prévention des inondations, les plus-values immobilières, le développement du tourisme, etc. Les membres des délégations ont donc souligné qu'il fallait susciter une prise de conscience de la valeur économique des services écosystémiques et la prendre en compte dans les systèmes de comptabilité nationale. Toutefois, une méthode commune d'appréciation de la valeur de ces services faisait défaut dans la région de la CEE.
- 17. De nombreuses délégations ont aussi fait observer que le paiement des services rendus par les écosystèmes n'était pas couramment utilisé et qu'il devait être développé. L'une des solutions possibles pour le promouvoir consistait à l'intégrer dans la gestion des terres. Toutefois, l'instauration de paiements pour les services rendus par les écosystèmes ne dispensait pas de mettre en place une véritable tarification des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- 18. Il a été souligné que, pour remplir leurs fonctions, les écosystèmes avaient besoin de leur part des ressources en eau. À cet égard, la région de la CEE aurait également besoin d'une méthode commune pour assurer le débit écologique, comte tenu en particulier des nombreuses modifications hydromorphologiques des cours d'eau européens.
- 19. Il fallait redoubler d'efforts afin d'améliorer la qualité de l'eau et de préserver les écosystèmes liés à l'eau, notamment en mettant en place et en appliquant un système d'autorisations concernant les décharges, en adoptant des mesures de coercition; en investissant dans des systèmes durables d'assainissement et de traitement des eaux usées; en réduisant les rejets au niveau municipal et en réutilisant les eaux grises. Il fallait s'attacher par ailleurs à réduire la pollution causée par les activités extractives, en particulier sur les sites pollués hérités du passé.
- 20. De nombreux intervenants ont insisté sur le fait que l'adoption d'une approche écosystémique de la gestion de l'eau était cruciale et que la coopération entre les secteurs de l'eau et de la protection de la nature devait être resserrée. Dans ce contexte, la coopération entre la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a été jugée importante, au même titre que les synergies entre ces instruments et les Conventions et Protocoles de la CEE.
- 21. Les liens entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes ont aussi été mis en relief et le besoin d'une coopération accrue avec les secteurs agricole et industriel a été souligné.
- 22. L'importance de la gestion intégrée des ressources en eau, qui est le principal outil dont on dispose pour la protection et la gestion des écosystèmes, a été mise en relief. Il s'agissait d'un outil de développement permettant de conduire ensemble des processus

compartimentés de planification sectorielle et de mise en œuvre et de promouvoir l'efficience économique, l'équité sociale et la durabilité environnementale. En particulier, l'accent a été mis sur l'importance de prendre en compte aussi les eaux souterraines, les eaux côtières et les zones humides dans les plans de gestion des bassins fluviaux.

- 23. Il a été noté cependant que la coopération avec d'autres secteurs constituait un défi, et que, même si les principes de la gestion intégrée des ressources étaient largement reconnus, ils n'étaient pas appliqués dans toute la région. Les autres défis évoqués à propos de l'application de la gestion intégrée des ressources et de la protection des écosystèmes étaient entre autres: l'insuffisance des capacités administratives, les ressources financières limitées et le manque d'informations, en particulier pour l'élaboration des politiques. En ce qui concerne cette dernière, le SEIS et les autres plates-formes de partage d'informations ont été considérés comme des mécanismes utiles.
- 24. L'importance de la participation du public, y compris des représentants des jeunes, à l'élaboration des plans de gestion des bassins fluviaux et à la constitution des associations d'usagers de l'eau pour prévenir et/ou résoudre les conflits potentiels entre usagers a été soulignée, mais il a été reconnu aussi qu'elle n'était pas facile à obtenir.
- 25. Enfin, l'importance des dialogues menés à l'échelle nationale pour rapprocher les différents secteurs a été soulignée; ceux-ci constituent à n'en pas douter de puissants outils pour promouvoir la réforme du secteur de l'eau et l'élaboration de stratégies et d'une législation modernes concernant l'eau.
- 26. Il a été souligné que les directives relatives à l'eau de l'Union européenne (UE), en particulier la Directive-cadre sur l'eau de l'UE, ont été le moteur de l'amélioration de l'état des eaux dans l'UE et dans les pays qui étaient candidats à l'accession ou avaient signé des accords dans le cadre de la politique européenne de voisinage. La Convention sur l'eau, qui repose sur les mêmes principes que la Directive-cadre de l'UE, a été considérée comme un instrument utile du fait de son application progressive dans les pays non membres de l'UE.
- 27. Le Protocole sur l'eau et la santé CEE/OMS-EURO a été présenté comme un instrument unique permettant d'aborder de manière intégrée les problèmes posés par le manque d'accès à une eau salubre et à un assainissement adéquat, les conséquences pour la santé humaine et le développement social, la dégradation des ressources en eau et leur utilisation non durable. Le processus de définition des objectifs dans le cadre du Protocole était essentiel pour l'intégration des secteurs, et il devait être conduit en faisant largement participer la société civile. Les délégations ont appelé les États à ratifier le Protocole et à y adhérer.
- 28. Reconnaissant que le cadre juridique requis pour aborder les problèmes liés à l'eau et à la santé dans la région était déjà en place, les membres des délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer la mise en œuvre, de suivre les progrès et d'appliquer les politiques et les lois.
- 29. Les participants ont aussi relevé les difficultés que pose l'application des instruments juridiques sur l'eau, qui tiennent également aux coûts connexes, en particulier pour le traitement des eaux usées et le contrôle de la pollution agricole. Des relations plus étroites devaient être établies entre les ministères en charge du secteur de l'eau, de l'environnement et des finances. La tarification de l'eau était importante également, et les recettes obtenues devaient être réinvesties dans l'amélioration de l'état des eaux.
- 30. L'importance de l'assainissement pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en eau, ainsi que la nécessité de l'inclure dans la gestion intégrée des ressources en eau, ont été soulignées à maintes reprises.
- 31. Les lacunes dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, en particulier dans les zones rurales, ont également été déplorées, en même temps que le fardeau qu'elles font peser sur

la santé (en particulier du fait de la forte prévalence des maladies diarrhéiques), qui a de graves conséquences pour le développement social, affectant surtout les enfants. L'attention a été appelée sur la situation particulièrement grave de l'Asie centrale, qui a été jugée inacceptable, compte tenu également de la reconnaissance du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme. Un accroissement des ressources disponibles pour développer l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les zones rurales et les petites communautés a été réclamé, par exemple par le biais du Fonds pour l'eau de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

- 32. D'autres actions destinées à améliorer la situation dans le secteur de l'eau et dans le domaine sanitaire ont été préconisées, entre autres: la construction de réseaux d'égouts et d'usines de traitement des eaux usées ou la modernisation lorsqu'elle est possible des installations existantes pour pouvoir également traiter les micropolluants; les améliorations des performances des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement; la protection des sources d'eau potable, en accordant une attention particulière aux eaux souterraines; l'établissement de conseils de bassin; et la création de comités interministériels pour la coopération intersectorielle.
- 33. Les membres des délégations ont mis l'accent sur les aspects économiques de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, notamment sur leur dimension commerciale. Parallèlement, la nécessité d'assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement, y compris aux groupes défavorisés de la population et à ceux pour qui l'eau n'est pas financièrement accessible a aussi été soulignée.
- 34. Les conséquences sanitaires des changements climatiques imputables à l'eau ont aussi été mises en lumière, en même temps que l'importance d'accroître la résistance des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- 35. Il a également été souligné que, pour s'attaquer aux problèmes liés à l'eau et à la santé, il fallait instaurer une coopération transfrontière et que la coopération dans le secteur de l'eau ne devait donc pas se limiter à la surveillance des qualités chimiques de l'eau, mais porter aussi sur ses composants microbiologiques.
- 36. Les intervenants ont reconnu que les effets des changements climatiques sur l'eau étaient déjà visibles et que l'adaptation était une nécessité immédiate. L'eau était le principal vecteur par lequel la plupart des effets des changements climatiques se faisaient sentir sur les personnes, les écosystèmes et les économies et elle devait donc être un élément central de l'adaptation à ces changements. L'incapacité à s'adapter à temps aux changements climatiques avait un coût élevé car les investissements réalisés risquaient d'être vains et la vulnérabilité de s'aggraver. Les investissements dans le secteur de l'eau pourraient être gaspillés, ce qui diminuerait de fait la résilience au lieu de l'accroître.
- 37. Il a été souligné que la gestion intégrée des ressources était l'outil le plus puissant pour l'adaptation, l'évaluation de la vulnérabilité et l'amélioration de la résilience. Grâce aux plans et stratégies mis en place à cette fin, les gouvernements s'adaptaient plus facilement aux changements climatiques. En les rapprochant des plans d'adaptation, ils pouvaient mieux se préparer et adopter des mesures plus efficaces.
- 38. Il a également été souligné qu'il fallait évaluer les conséquences des changements climatiques et y faire face de manière coordonnée et concertée avec tous les pays riverains afin d'éviter les retombées négatives de mesures d'adaptation unilatérales et d'accroître l'efficacité de l'adaptation. Il convenait par exemple de procéder d'abord à des évaluations des risques climatiques au niveau régional.
- 39. Les membres des délégations ont souligné que la gestion intégrée des risques de phénomènes météorologiques extrêmes exigeait de prendre en considération d'autres

secteurs, comme le développement rural et l'agriculture. Il fallait accorder une plus grande attention à la lutte contre les sécheresses, en mettant sur pied des plans de gestion des sécheresses et des systèmes d'information sur les sécheresses. Il pourrait aussi être nécessaire de réformer les modes de culture. L'eau pourrait aussi être utilisée de manière plus efficace en améliorant la réutilisation des eaux usées traitées et en fixant des objectifs pour le recyclage de l'eau, la réduction des pertes dans les réseaux, etc. Il faudrait peut-être adapter les règles d'exploitation des barrages en fonction des nouvelles conditions hydrologiques.

- 40. Les liens entre les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation devaient également être pris en considération. Par exemple, il était nécessaire, mais aussi très difficile, de trouver un compromis entre certaines mesures d'atténuation, comme le développement de l'hydroélectricité ou des biocarburants et la protection des ressources en eau.
- 41. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances visant à apporter les bonnes informations aux décideurs ont été considérés comme une part importante de la solution; en particulier, les participants ont noté l'utilité du Cadre mondial pour les services climatologiques qui enrichit considérablement les données climatologiques dont ont besoin les décideurs et les particuliers pour faire des projets et prendre des décisions. ONU-Eau pourrait mobiliser l'expérience collective du système des Nations Unies des questions liées à l'eau et participer aux préparatifs de la Conférence Rio+20 au niveau régional.
- 42. Les délégations ont souligné qu'une base juridique solide était nécessaire pour que la coopération internationale dans le domaine de l'eau soit fructueuse. Des instruments juridiques internationaux étaient disponibles, et la ratification de la Convention de la CEE sur l'eau ainsi que sa modification pour l'ouvrir à des membres en dehors de la région de la CEE, ont été préconisées, de même que la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997.
- 43. L'existence d'organes conjoints performants, par exemple des commissions fluviales, était une condition préalable importante de la coopération concernant les eaux transfrontières.
- 44. De nombreuses délégations ont fait part des bons résultats obtenus grâce à la mise en place d'accords bilatéraux et multilatéraux s'inspirant de la Convention sur l'eau et ont rendu compte des activités des commissions notamment celles du Danube, des fleuves Chu et Talas et de la Save et de la coopération pour la réserve des bassins fluviaux Danube-Drava-Mura, ainsi que de la coopération russo-estonienne, russo-finlandaise, sino-kazakh et hispano-portugaise et de l'accord bilatéral roumano-moldave récemment conclu concernant le Prut et le Danube. De nombreuses délégations se sont déclarées disposées à mettre en pratique pour d'autres bassins ces enseignements positifs.
- 45. Des délégations ont demandé que soient signés de nouveaux accords, lorsqu'ils faisaient défaut ou étaient dépassés, en particulier pour les bassins tels que celui du Dniestr, au sujet duquel un nouvel accord avait été négocié depuis longtemps et était prêt à être adopté.
- 46. La situation en Asie centrale a aussi été débattue, les intervenants soulignant que les causes des problèmes de la mer d'Aral étaient de nature à la fois régionale et mondiale et que ceux-ci ne pouvaient donc être résolus que par le biais d'une coopération sur les plans régional et international, d'où l'importance des mécanismes régionaux, en particulier du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral et de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement pour le développement durable en Asie centrale. L'accent a également été mis dans ce contexte sur le rôle important que jouent le système des Nations Unies (CEE, PNUD, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en

Asie centrale et Banque mondiale) et les donateurs bilatéraux, en particulier le soutien de la Suisse et des États-Unis d'Amérique, ainsi que l'Initiative de Berlin et son programme «Gestion des eaux transfrontières en Asie centrale». Le troisième programme pour le bassin de la mer d'Aral a été considéré comme offrant une base appropriée pour remédier aux conséquences environnementales de la crise de la mer d'Aral, et le soutien manifesté par les donateurs pour le programme était prometteur. Par ailleurs, la Convention sur l'eau devait être utilisée de plus en plus comme un instrument de prévention des conflits dans la région, et les idées fausses ou les erreurs d'interprétation concernant ses dispositions et ses principes devaient être dissipées.

- 47. Les dimensions politiques et celles liées à la sécurité de la coopération transfrontière ont été mises en avant, ainsi que les retombées bénéfiques potentielles de la coopération en termes de stabilité et de prospérité économique. Il a été souligné que les Parties à la Convention sur l'eau devaient utiliser leur poids politique, notamment dans le dialogue au sommet, pour promouvoir la coopération, en particulier dans des régions comme le Caucase et l'Asie centrale, où des questions de politique et de sécurité étaient en jeu. Les initiatives visant à faire prendre conscience de l'importance de la coopération, comme l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau des Nations Unies (2013), étaient jugées importantes elles aussi.
- 48. D'autres aspects ont été jugés essentiels pour que la coopération transfrontière porte ses fruits, entre autres: une vision commune à long terme fédératrice, doublée de volonté politique; une stratégie commune pour la gestion des ressources en eau qui garantisse leur utilisation équitable et responsable; la satisfaction des besoins en eau actuels sans compromettre celle des besoins des générations futures; des systèmes de surveillance et d'échange de données communs; la participation active des citoyens; et l'existence de ressources suffisantes. La bonne gouvernance de l'eau au niveau national était aussi le préalable à une coopération fructueuse.
- 49. Les discussions ont montré que chacun était bien conscient du fait que la gestion durable des ressources en eau serait l'un des grands défis à relever dans les décennies à venir et qu'il fallait intensifier les efforts pour résoudre les problèmes actuels et ceux qui se font jour. Parallèlement, on disposait d'un grand nombre de bonnes pratiques et il importait de passer pour les projets du stade de l'expérimentation à celui de la mise en œuvre à grande échelle.
- 50. À cette fin, certains intervenants ont estimé important de maintenir la question de l'eau parmi les priorités politiques, notamment en rehaussant l'image de l'Initiative de l'UE pour l'eau. L'Initiative pour une «passerelle verte» était importante elle aussi pour protéger l'eau et les écosystèmes liés à l'eau et encourager la coopération transfrontière.
- 51. Les Actions pour l'eau d'Astana ont été très appréciées et considérées comme un outil concret qui permettra d'avancer. Il a été noté que les engagements pris par les pays et les organisations faisaient écho aux conclusions de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières, témoignant de leur prise de conscience des problèmes et de leur volonté de les résoudre. Les pays et les organisations ont été invités à continuer de présenter leurs engagements conformément aux Actions pour l'eau d'Astana.
- 52. Les futures réunions internationales, comme le sixième Forum mondial de l'eau qui allait se tenir à Marseille (France) en mars 2012, ont été jugées importantes pour continuer à s'attaquer aux principaux problèmes liés à l'eau. Le Forum mondial de l'eau, qui serait axé sur la mise en œuvre des solutions, permettrait à tous les acteurs concernés de prendre de nouveaux engagements et de conclure de nouveaux partenariats. La complémentarité avec les Actions pour l'eau d'Astana serait très grande et la CEE avait été invitée à présenter le document au Forum.

53. Il a aussi été souligné qu'il importait d'amorcer le débat sur les questions liées à l'eau à la Conférence Rio+20.

IV. Gestion durable de l'eau et économie plus respectueuse de l'environnement²

- 54. Les participants à la Conférence ont estimé à l'unanimité que l'eau et les écosystèmes liés à l'eau étaient des biens essentiels qui apportaient les éléments indispensables à la vie humaine et à l'activité économique. Pour préserver la santé et le bien-être de la population des zones urbaines et rurales, il fallait assurer durablement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de bonne qualité. De la même manière, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le tourisme et d'autres secteurs étaient fortement dépendants de l'eau, et leur production diminuerait sensiblement si l'approvisionnement en eau venait à être interrompu. Toutefois, dans de nombreuses parties de la région de la CEE, les demandes d'eau étaient supérieures à l'offre. Ce facteur menaçait l'intégrité écosystémique des masses d'eau et imposait des choix difficiles concernant la meilleure façon de répartir les ressources en eau entre des utilisations concurrentes. Ces défis étaient difficiles à relever, mais si des politiques efficaces étaient appliquées elles pouvaient stimuler l'innovation, l'investissement, la création d'emplois et le développement de nouveaux modèles économiques susceptibles de contribuer à rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement.
- 55. Les représentants ont noté que la répartition des ressources en eau au sein de la région de la CEE variait considérablement. Certaines régions disposaient de réserves surabondantes et étaient exposées aux inondations, alors que d'autres manquaient d'eau et connaissaient des sécheresses. Sécheresses et inondations imposaient des coûts substantiels aux économies en termes de dommages causés à la santé humaine et au patrimoine naturel et physique. Les effets des changements climatiques exacerbaient ces tendances.
- 56. Divers facteurs entraînaient une augmentation de la demande d'eau: l'accroissement de la population et de l'activité économique, ainsi que l'évolution des modes de production et de consommation. La pollution et la surexploitation de certaines sources d'eau, en particulier des eaux souterraines, restreignaient les approvisionnements. L'effet net était une concurrence croissante pour les ressources en eau.
- 57. Les participants se sont accordés à reconnaître que ces pressions devaient être gérées principalement en encourageant une utilisation plus rationnelle de l'eau de manière à réduire la consommation d'eau par unité de produit intérieur brut (PIB). L'eau devait également être affectée aux usages les plus valorisés. Il fallait aussi tenir compte lors de cette répartition des besoins humains et des exigences des écosystèmes aquatiques, ainsi que des demandes des secteurs économiques. Il serait particulièrement difficile pour le secteur agricole, qui demeurait de loin le plus gros consommateur dans nombre de pays de la CEE, de gérer cette concurrence accrue pour les ressources en eau.
- 58. Les représentants ont réitéré leur satisfaction devant les progrès accomplis pour améliorer la gestion de l'eau en la faisant reposer sur des critères hydrologiques plutôt que sur des frontières administratives, bien qu'il reste beaucoup à faire à cet égard. De nombreuses délégations ont indiqué que la Directive-cadre sur l'eau de l'UE offrait un cadre ambitieux et complet pour la gestion des ressources en eau au niveau des bassins fluviaux en Europe. Des progrès avaient également été faits au niveau international où la Convention sur l'eau jouait un rôle important, et des initiatives variées, comme la

² La présente section a été rédigée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Convention sur la coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube, avaient été mises en place dans certains bassins fluviaux. La coopération dans le cadre de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique, également connue sous le nom de Commission d'Helsinki ou HELCOM, illustrait la manière dont les initiatives au niveau régional pouvaient aussi favoriser une meilleure gestion de l'eau.

- 59. Au niveau national, il était essentiel d'établir un cadre politique et institutionnel qui fixe des objectifs clairs et définisse clairement les rôles des institutions aux différents échelons de gouvernement. Il importait de plus en plus que les stratégies de gestion de l'eau soient étroitement coordonnées avec les stratégies suivies dans les secteurs consommant le plus d'eau, comme l'agriculture et l'énergie. Les stratégies de gestion de l'eau devaient être élaborées et appliquées dans le cadre d'un processus participatif associant toutes les parties prenantes. Promouvoir la transparence dans la prise de décisions était également essentiel pour une gestion rationnelle et efficace de l'eau, et pour éviter la corruption.
- 60. C'est entre autres en raison de leur incapacité d'évaluer correctement les coûts d'un approvisionnement en eau et d'un assainissement inadaptés, de même que les retombées bénéfiques potentielles des investissements dans le secteur de l'eau que certains pays n'avaient pas donné à l'eau une priorité suffisante. Ces carences avaient un coût qui se traduisait par des problèmes de santé et des décès prématurés, ainsi que par des pertes de production. Il ressortait de l'analyse de ces coûts dans d'autres régions que le ratio des retours sur investissement dans le secteur de l'eau pourrait être de 7 à 1.
- 61. La tarification était le principal instrument utilisé pour gérer les ressources en eau. Si leur prix n'était pas fixé correctement, les ressources en eau feraient l'objet d'une consommation excessive, ce qui encouragerait, entre autres, la construction d'infrastructures surdimensionnées. La détermination du prix de l'eau était également essentielle pour assurer la viabilité financière des institutions qui construisaient et exploitaient les infrastructures de l'eau.
- 62. Dans le même temps, les participants ont reconnu que les instruments de tarification devaient être complétés par d'autres dispositifs. La combinaison précise de mesures à appliquer dépendrait de la situation de chaque pays et de son niveau de développement. Les approches réglementaires, complétées par un régime d'application stricte, avaient un rôle clef à jouer, par exemple en définissant les normes relatives à la qualité de l'eau et aux effluents, en lançant les procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement et en promouvant la modernisation des processus de production au moyen des meilleures techniques disponibles. L'éducation, la sensibilisation et d'autres modalités de diffusion d'informations pourraient aussi encourager une utilisation plus rationnelle de l'eau.
- 63. Beaucoup de pays de la région avaient retiré des avantages de l'élaboration de plans financiers stratégiques pour le secteur de l'eau. Pour être efficaces, ces plans devaient faire la distinction entre les sources de financements définitivement acquis et de financements remboursables. Les sources de financements définitivement acquis étaient la tarification, les taxes et les transferts de donateurs étrangers les trois «T». Ces sources étaient différentes des emprunts effectués auprès des institutions financières internationales ou des investissements réalisés par le secteur privé, qui devaient être remboursés avec un taux de rémunération adéquat. Des délégations ont rappelé que certains pays avaient instauré des dialogues sur les politiques à l'échelle nationale, avec le soutien de l'Initiative sur l'eau de l'UE, de l'OCDE et de la CEE, dont le but était de parvenir à un consensus entre les principaux acteurs au sein d'un pays, sur la base d'une solide analyse. Dans le contexte de l'eau et de l'économie verte, ils avaient fourni dans certains cas l'assise d'une meilleure intégration des programmes sur l'eau dans les budgets publics, en révisant les tarifs et en clarifiant les contributions que les donateurs et les institutions financières internationales pouvaient verser pour la mise en œuvre des programmes nationaux sur l'eau.

- 64. Au minimum, il convenait de fixer les tarifs à un niveau qui couvrait les frais de fonctionnement et de maintenance pour la fourniture des services. S'ils étaient fixés plus bas, les compagnies de distribution de l'eau ne pouvaient pas couvrir leurs dépenses et elles ne seraient pas viables financièrement. Toutefois, il n'en était pas ainsi dans de nombreux pays de la partie orientale de la région. Cela était dû en partie au fait que les infrastructures étaient trop grandes, mal construites et peu performantes, en particulier du point de vue énergétique. Dans d'autres parties de la région, les infrastructures de l'eau qui avaient été construites bien des années auparavant devaient être remises en état ou remplacées.
- 65. Dans l'idéal, les tarifs devaient aussi couvrir les dépenses d'investissement dans la construction et l'intégralité des coûts environnementaux. Les coûts à financer comprennent les coûts des prélèvements et du stockage et toutes les autres dépenses encourues pour garantir l'intégrité écologique des sources d'eau. L'adaptation aux changements climatiques faisait augmenter les coûts des infrastructures et de la gestion de l'eau. Ces coûts et la manière dont ils devaient être financés méritaient un examen plus poussé. À cet égard, les instruments économiques, notamment le paiement des services rendus par les écosystèmes, méritaient d'être étudiés plus avant.
- 66. Les participants dans leur ensemble étaient bien d'accord sur le fait que, lors de l'établissement de la tarification, il convenait de prendre en considération les implications sociales, particulièrement l'accessibilité économique. Le meilleur moyen de résoudre ce dilemme était de ne pas maintenir les tarifs à un niveau peu élevé, qui faisait gonfler la demande d'eau, compromettait la viabilité financière des compagnies des eaux et profitait aux segments les plus riches de la population. Offrir des aides ciblées aux groupes pauvres et vulnérables constituait une meilleure solution pour atteindre les objectifs tant sociaux qu'économiques. Lorsqu'il existait un système de comptage, celui-ci pouvait prendre la forme d'un barème tarifaire augmentant progressivement qui garantissait que tous les ménages recevaient une certaine quantité gratuitement ou pour un coût peu élevé. S'il n'y avait pas de comptage, les ménages pauvres et vulnérables pouvaient recevoir un paiement pour l'eau dans le cadre des prestations de sécurité sociale ou sous la forme de bons. Une autre méthode consistait à appliquer des tarifs moins élevés dans les zones les plus défavorisées du point de vue social.
- 67. Dans certaines des zones rurales les plus pauvres de la région de la CEE, des contributions en nature plutôt qu'une tarification pourraient être la solution la plus appropriée pour construire et entretenir les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement: l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement était beaucoup plus difficile dans les zones rurales que dans les zones urbaines étendues, les zones urbaines de plus petite taille se situant entre les deux de ce point de vue. Les programmes communautaires et/ou les associations d'usagers de l'eau pouvaient s'occuper du développement et de la gestion des services liés à l'eau. Il conviendrait d'étudier plus avant les conditions dans lesquelles les associations d'usagers de l'eau et les mécanismes similaires pourraient exercer une influence bénéfique sur les plans économique, social et environnemental.
- 68. Les représentants ont reconnu que pour promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'eau, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, il fallait davantage innover. L'innovation pouvait intervenir dans les systèmes d'approvisionnement des services de l'eau. Par exemple, on s'intéressait de plus près aujourd'hui au rôle potentiel des systèmes décentralisés, ainsi qu'aux nouvelles sources d'approvisionnement en eau, comme l'utilisation des effluents traités et le dessalement. Les technologies utilisées dans les secteurs économiques consommant de l'eau évoluaient elles aussi, par exemple dans les procédés industriels et les systèmes d'irrigation. De la même manière, la conception de certains produits de consommation tels que les lave-linge était modifiée dans le but de réduire leur consommation d'eau.

- 69. Les gouvernements pourraient promouvoir l'innovation et faire augmenter la demande de technologies permettant d'économiser l'eau en appliquant une combinaison de mesures appropriée. À côté de la tarification, les normes de procédés et de produits pourraient stimuler l'innovation. De nouveaux investissements dans la recherche-développement et des partenariats avec le secteur privé étaient également nécessaires pour réaliser des avancées significatives. De nombreuses technologies plus économes en eau avaient déjà été mises au point, mais il fallait s'attacher désormais à promouvoir leur plus large diffusion.
- 70. Le secteur privé jouait un rôle important en assurant les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans certains pays, notamment dans un certain nombre de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Nombre de pays préféraient cependant maintenir dans le domaine public les services de l'eau, ou adopter des formes limitées de partenariat public-privé. La décision d'associer le secteur privé dépendait dans une très large mesure de la situation nationale, et elle demandait à être étudiée avec soin. Le secteur privé pouvait améliorer l'efficience et réduire les coûts. Toutefois on avait besoin pour réguler les activités des opérateurs des services de l'eau d'une réglementation stricte pour s'assurer qu'ils n'exploitaient pas leur situation de monopole et n'augmentaient pas les prix de manière excessive sans apporter d'amélioration correspondante à la fourniture des services.
- 71. Il a été souligné que la gestion des ressources en eau pouvait être encore améliorée en enrichissant les informations scientifiques, techniques, financières et économiques pertinentes. La gestion rationnelle de l'eau exigeait des spécialistes formés à cet effet à tous les niveaux, de celui de la planification stratégique garantissant un approvisionnement en eau et un assainissement fonctionnels à celui des ménages, des usines et des exploitations agricoles. Pour être sûr de disposer d'une main-d'œuvre spécialisée compétente, il convenait de dispenser une éducation et une formation appropriées. Pour les pays moins avancés, les programmes de renforcement des capacités et les programmes d'échange d'informations avaient aussi un rôle important à jouer.

V. Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement

- 72. Les intervenants ont préconisé de recourir à une approche audacieuse et ambitieuse pour rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement. S'agissant de la combinaison de mesures à adopter, il n'y avait pas de solution unique valable pour tous. Celle-ci devait être conçue de manière à inclure des instruments réglementaires et des instruments de marché. La tarification à partir du coût complet devait être un élément central de la panoplie de mesures adoptée dans tous les secteurs.
- 73. Le passage à une économie verte devrait inciter les parties prenantes, y compris les consommateurs et les entreprises, à rechercher une plus grande durabilité par le biais de l'éducation au développement durable et en ayant recours à des moyens d'action fondés sur l'information et à l'étiquetage. Les consommateurs pourraient ainsi prendre des décisions éclairées. Il était nécessaire de mieux sensibiliser à l'économie verte le grand public, mais aussi les membres des ministères autres que ceux de l'environnement, comme les ministères de l'économie.
- 74. Les gouvernements devraient s'intéresser non seulement aux conditions de l'offre dans l'économie verte, mais aussi à la création de marchés verts. Il a été souligné que des marchés publics respectueux de l'environnement sont un important instrument pour instaurer une économie verte, en particulier pour la création de la demande et pour la formation du marché.

- 75. L'expérience de la région montrait que de nombreux États membres avaient l'intention d'atteindre voire de dépasser leurs objectifs de réduction des émissions car ils étaient convaincus que la recherche d'une économie à faible intensité de carbone était la voie à suivre. Des études avaient démontré que la mise en œuvre d'une combinaison de mesures pour atteindre les objectifs de réduction des émissions avait abouti à la création d'un nombre considérable d'emplois, résultat particulièrement intéressant qui pouvait aider à surmonter la crise mondiale.
- 76. Investir dans l'utilisation efficace des ressources énergétiques et dans les sources d'énergie renouvelables était jugé pertinent quelles que soient les structures économiques des pays.
- 77. Il importait de revoir les subventions énergétiques et de les supprimer progressivement en les remplaçant par des mesures sociales ciblées. Les instruments sociaux devaient être correctement ciblés et permettre aux plus démunis d'acquérir des appareils économes en énergie au lieu de subventionner la consommation d'énergie.
- 78. L'importance économique des secteurs d'exploitation des ressources naturelles a été mise en relief. Il fallait mettre au point de nouveaux mécanismes spécifiques pour le paiement des services rendus par les écosystèmes afin que la valeur de ces services soit plus visible. Il a été suggéré que la Conférence Rio+20 établisse des feuilles de route pour prendre en compte les contextes et les priorités des différents pays.
- 79. Pour les pays moins avancés de la région, la mise à disposition et le transfert de technologies vertes par les pays développés représentaient une occasion qui devait être saisie.
- 80. L'Initiative pour une «passerelle verte», qui bénéficiait de l'appui de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, pourrait constituer un mécanisme concret de transfert de technologies vertes et d'investissement entre les pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique. Le Programme de partenariat pour une passerelle verte, qui repose sur cette initiative, pourrait offrir une base stable à long terme pour les investissements verts et la coopération.
- 81. Le recours à deux autres mécanismes concrets a été suggéré pour faciliter le transfert de technologie au niveau international et les investissements requis. Le réseau existant d'organismes de protection de l'environnement pourrait contribuer à l'examen des combinaisons de mesures efficaces à appliquer pendant la transition vers une économie verte. Les possibilités offertes par le Programme de partenariat pour une «passerelle verte» devraient être étudiées plus avant. Il a également été proposé de créer une plate-forme pour le dialogue à l'échelle de la CEE et le partage des données d'expérience sur l'économie verte. Cela permettrait aux pays d'aller de l'avant sur la base de leurs réalisations concrètes et d'échanger des bonnes pratiques.
- 82. Les pays ont été encouragés à continuer de rassembler des données et des exemples en vue de leur diffusion ultérieure.
- 83. Dans le domaine du logement, plusieurs mesures pouvaient être étudiées, comme l'introduction de normes strictes en matière d'énergie, ainsi que d'incitations financières pour les ménages, et l'utilisation des subventions disponibles pour les bâtiments publics.
- 84. Les entreprises ont été considérées comme les moteurs de l'économie verte, mais il fallait bien faire ressortir que compétitivité et durabilité n'étaient pas incompatibles. Il était très important de démontrer les avantages commerciaux de l'économie verte, sinon il était peu probable que les entreprises s'impliquent.
- 85. Les participants ont insisté sur la nécessité de la formation technique et professionnelle dans la transition vers une économie verte et durable qui encourage l'esprit

d'entreprise. À cet égard, plusieurs mesures concrètes pourraient être envisagées en priorité, entre autres: a) démontrer aux étudiants l'importance de passer à une économie verte et les initier à l'écologie; b) comprendre les besoins de l'industrie pour opérer la transition vers l'économie verte; et c) veiller à ce que le soutien fourni par les décideurs aux éducateurs soit suffisant pour leur permettre de dispenser la formation nécessaire à l'acquisition de nouvelles compétences.

- 86. L'importance des objectifs et des indicateurs pour l'économie verte a été soulignée. La Conférence Rio+20 devait être l'occasion de trouver les moyens d'aller au-delà du PIB et de s'affranchir du concept traditionnel qu'il représente.
- 87. La dimension de politique économique a aussi été jugée très importante. Il s'agissait entre autres de mobiliser un large soutien de la classe politique pour les priorités environnementales, de gérer les attentes de groupes d'intérêts puissants et de prendre en compte l'environnement dans les politiques sectorielles.
- 88. La recherche et l'innovation étaient également primordiales pour accroître l'efficacité des ressources. Dans ce contexte, la pratique avait montré que l'élaboration de plans d'action pour les technologies propres pouvait aider à stimuler l'innovation verte requise.
- 89. Les décisions de financement devaient de plus en plus tenir compte des critères de durabilité. Les partenariats public-privé ont été présentés comme un instrument important pour le développement des investissements verts, en particulier dans les infrastructures vertes.
- 90. La Conférence Rio+20 pourrait utilement et concrètement déboucher sur un plan de route vers l'économie verte arrêté au niveau international. Ce plan devrait comporter à la fois un volet politique et un volet axé sur l'action. Le volet politique devrait définir un engagement politique à accélérer la transformation de l'économie pour la rendre plus respectueuse de l'environnement. Le volet axé sur l'action devrait offrir un arsenal d'instruments et de mesures concrets et distribuer clairement les tâches et les responsabilités.
- 91. Il a également été jugé important de faire avancer les choses aux niveaux régional et national au moyen de feuilles de route et de plans d'action.
- 92. Il a également été fait référence à la Déclaration d'Astana sur le programme paneuropéen de la Conférence des ministres de l'environnement d'Astana, adoptée par l'ECO-Forum européen, qui comportait un certain nombre de recommandations d'action importantes sur l'eau et l'économie verte.

VI. Adoption des textes issus de la Conférence

93. Les ministres et chefs de délégation ont adopté par acclamation la Déclaration ministérielle.